



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2023- 524  
Date : 24 AOUT 2023

Mis en ligne le : 24 AOUT 2023

**Objet** : Animations sportives de proximité dans les quartiers sud et nord

**Lieux** : Place de la Liberté – City Stade Lapierre – Place Georges Brassens - Allée Philippe de Brocard

**Dates** : 28 ; 29 ; 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2023

N° Acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de police ;

**Vu** l'article L113-2 du code de la voirie routière ;

**Vu** le Plan Gouvernemental VIGIPRATE n°10200/SDGSN/PSE/PSN/CD du 1<sup>er</sup> décembre 2016,

**Vu** l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit ;

**Considérant** la volonté d'associations sportives de la Ville de Vitrolles d'organiser des animations sportives de proximité aux lieux et dates indiqués en objet ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des dispositions de manière à maintenir le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Les associations sportives de Vitrolles Rugby Club, Vitrolles Sport Basket Ball, Judo Sport Vitrolles, école d'arts martiaux Takeda Budo, Vitrolles Triathlon, Vitrolles sports Volley Ball, Vitrolles Running DM, Vitrolles Taekwondo Club, Maison pour Tous, Vitrolles hand Ball jeunes, Espoir Sportif Vitrolles, Sporting Club Vitrolles, Sports et Jeunes Vitrollais, Bloc n'roc escalade, compagnie Frénetiks by TD et Urban Sport Truck ADDAP 13 sont autorisées à organiser des activités sportives pour un public de 6-15 ans, sur les lieux et aux dates indiqués ci-dessous :

Date/ Horaires	LIEU DE PRATIQUE	ASSOCIATIONS
Lundi 28 août 17h30/20h30	Place de la Liberté (annexe 1 - lieu A)	Fourgon Urban sport truck ADDAP 13, Vitrolles sport volley ball, Maison Pour Tous, Vitrolles rugby club, judo sport Vitrolles, école d'arts martiaux takeda budo, Vitrolles triathlon, Espoir sportif Vitrolles, Vitrolles hand ball jeunes
Mardi 29 août 17h30/20h30	Place Georges Brassens (Annexe 2 – lieu 1) City Stade Lapierre (Annexe 2 – lieu 2) Allée Philippe de Brocard (Annexe 2 – lieu 3)	Fourgon Urban sport truck, ADDAP 13, Vitrolles rugby club, judo sport Vitrolles, Vitrolles triathlon, Vitrolles running DM, Vitrolles sport basket ball, Sporting club Vitrolles, Vitrolles taekwendo club, Maison pour tous.
Jeudi 31 août 17h30/20h30	Place de la Liberté (annexe 1 - lieu A)	Fourgon Urban sport truck ADDAP 13, Vitrolles running DM, Vitrolles sport basket-Ball, Espoir sportif Vitrolles, Bloc n'roc escalade, Maison pour tous, Vitrolles taekwendo club, Compagnie Frenetiks by TD, SportS et jeunes Vitrollais

Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre 17h30/20h30	Place Georges Brassens (Annexe 2 – lieu 1) City Stade Lapierre (Annexe 2 – lieu 2) Allée Philippe de Brocard (Annexe 2 – lieu 3)	Fourgon Urban sport truck, ADDAP 13, Vitrolles Sport volley ball, Maison pour tous, Sports et jeunes vitrollais, sporting club Vitrolles, Vitrolles hand ball jeunes, école d'arts martiaux Takeda budo, compagnie Frénétiks by TD, Bloc n'roc escalade
--	--	---

### Article 2

Les 29 août et 1<sup>er</sup> septembre 2023 de 17h30 à 20h30, les organisateurs s'assureront que les barrières DFCI de l'allée Philippe de Brocard et Allée du Rucher soient fermées (annexe 2). Par ailleurs, les associations veilleront à ce que la manifestation reste accessible pour les secours. Elles devront se référer à la note relative à l'adaptation de la posture Vigipirate du 6 octobre 2016.

### Article 3

Les permissionnaires veilleront à la conservation des lieux en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. Les associations sont tenues d'assurer leurs activités dans le cadre de cette manifestation et s'engagent à être à jour de leur police d'assurance.

### Article 4

Un mur d'escalade mobile sera installé le 31 août 2023 sur la place de la liberté (lieu A) et le 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur la place G. Brassens (lieu1), de 17h30 à 20h30. L'activité sur ce mur sera gérée et encadrée par l'association d'escalade BOCN'ROC.

### Article 5

Le service de la Voirie sera chargé d'afficher un exemplaire du présent arrêté sur le site, 7 jours avant la manifestation.

### Article 6

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

### Article 7

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent.

### Article 8

Le présent arrêté sera adressé à :

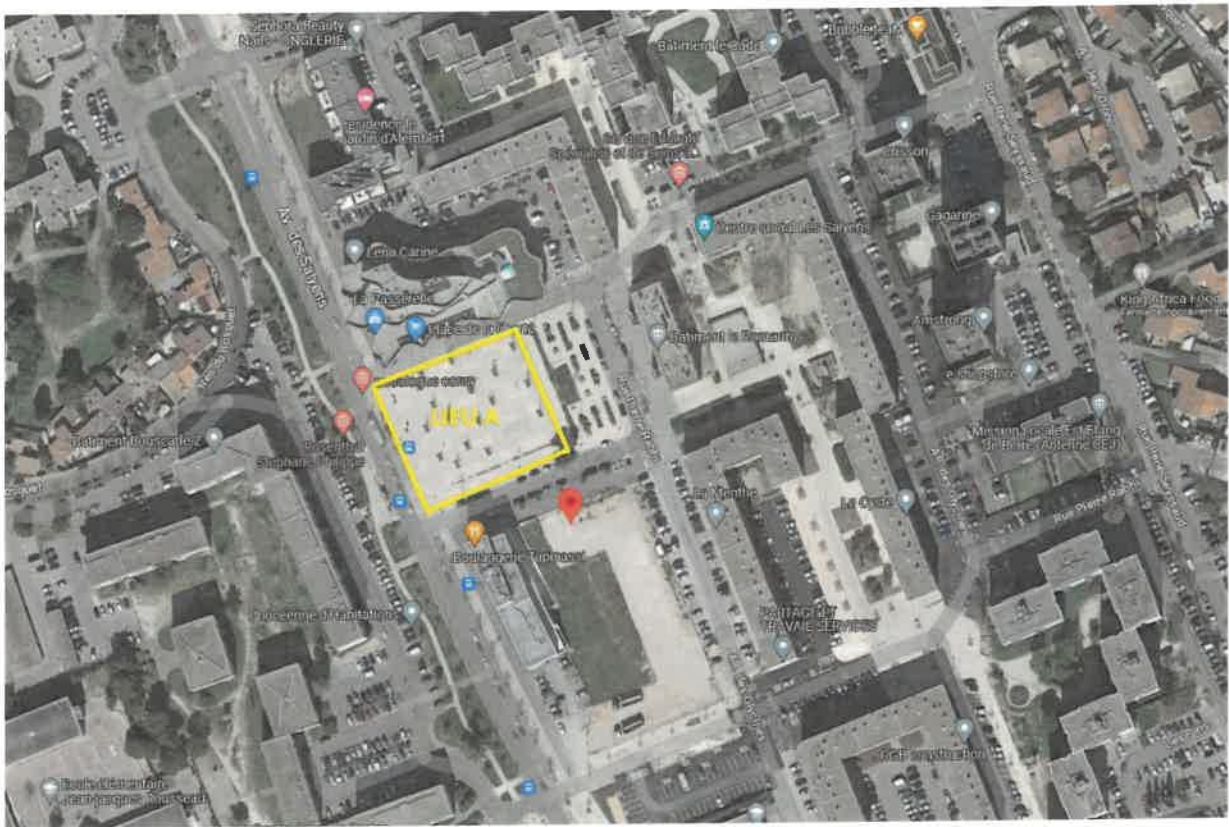
- Madame la Cheffe de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur de la Voirie, Réseaux et Circulation,
- Madame la Directrice de l'Éducation,
- Madame la Directrice de la Solidarité,
- Monsieur le Directeur des Sports,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Mesdames les Présidentes des associations Judo Sport Vitrolles, Vitrolles Volley Ball, Compagnie Frénétiks by TD, Sports et jeunes Vitrollais, ADDAP 13,
- Messieurs les Présidents des associations Ecole d'arts martiaux Takeda Budo, Vitrolles Rugby Club, Vitrolles Hand Ball Jeunes, Vitrolles Basket-Ball, Vitrolles Triathlon, Vitrolles Taekwondo Club, Vitrolles Running DM, Maison Pour Tous, Espoir Sportif Vitrolles, Sporting Club Vitrolles, Bloc n'roc escalade,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

**Loïc GACHON**

Maire de Vitrolles



**Annexe 1**



**Annexe 2**

Lieu de la manifestation  
Accès fermé au moyen d'une barrière

